

# RETRAITE, ÉTAT DES LIEUX AVANT DÉMÉNAGEMENT

PAR PHILIPPE CREVEL, DIRECTEUR DU CERCLE DE L'ÉPARGNE

ÉPARGNE  
RETRAITE  
PRÉVOYANCE



[WWW.CERCLEDELEPARGNE.COM](http://WWW.CERCLEDELEPARGNE.COM)

SUIVEZ-NOUS SUR    

**Le Cercle de l'Épargne, de la Retraite et de la Prévoyance**  
104-110, Boulevard Haussmann • 75008 PARIS  
Tél. : 01 76 60 85 39 • 01 76 60 86 05  
[contact@cercledelepargne.fr](mailto:contact@cercledelepargne.fr)  
[www.cercledelepargne.com](http://www.cercledelepargne.com)

# RETRAITE, ÉTAT DES LIEUX AVANT DÉMÉNAGEMENT

## SOMMAIRE

<b>QUI SONT LES 16 MILLIONS DE PENSIONNÉS EN FRANCE ?</b>	<b>03</b>
<b>LA MONTÉE INEXORABLE DU NOMBRE DE RETRAITÉS</b>	<b>05</b>
<b>LE NOMBRE DE FEMMES RETRAITÉES EN PROGRESSION</b>	<b>05</b>
<b>LA QUESTION DES POLYPENSIONNÉS</b>	<b>05</b>
<b>1 389 EUROS, LE MONTANT MOYEN DE LA PENSION</b>	<b>06</b>
<b>DES INÉGALITÉS PLUS FAIBLES CHEZ LES RETRAITÉS QUE CHEZ LES ACTIFS</b>	<b>10</b>

ÉPARGNE  
RETRAITE  
PRÉVOYANCE



[WWW.CERCLEDELEPARGNE.COM](http://WWW.CERCLEDELEPARGNE.COM)

SUIVEZ-NOUS SUR    

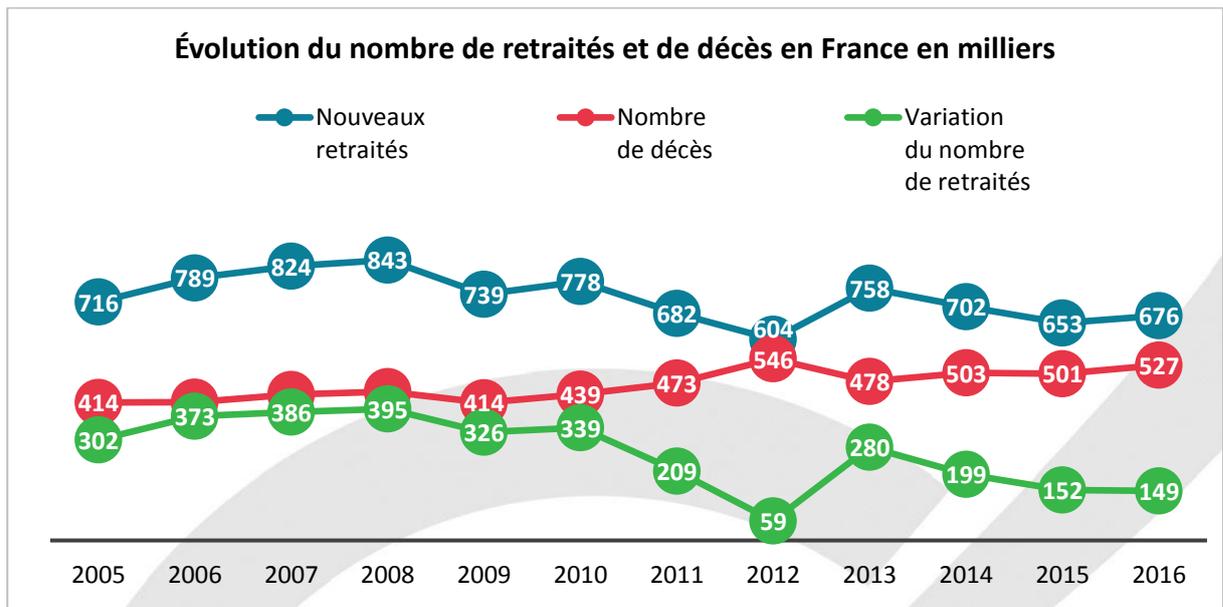
# RETRAITE, ÉTAT DES LIEUX AVANT DÉMÉNAGEMENT

PAR PHILIPPE CREVEL, DIRECTEUR DU CERCLE DE L'ÉPARGNE

Un système de retraite par répartition, par les liens intergénérationnels qu'il tisse, englobe toute la population d'un pays. Les pensions des actuels retraités sont financées par les cotisations des actifs, ces derniers comptant sur leurs enfants et petits-enfants pour financer les leurs le jour venu. Toute réforme du système de retraite a des conséquences en chaînes. Le système de retraite est le premier pôle de dépenses au sein de la protection sociale. Il permet la redistribution de 14 % du PIB. Depuis 70 ans, les régimes de base et complémentaires ont permis l'éradication, en grande partie, de la pauvreté au sein des retraités. Ils ont même abouti à ce que le niveau de vie des retraités soit, en moyenne, supérieur à celui de l'ensemble de la population. Cette réalité n'est pas perçue par l'opinion publique et en premier lieu par les retraités qui pensent exactement l'inverse. Malgré les progrès réalisés depuis la Seconde Guerre mondiale par le système de retraite, le jugement des Français à son encontre est d'une rare sévérité. 75 % des Français jugent le système injuste (sondage Cercle de l'Épargne – Amhitéa – AG2R LA MONDIALE). Ce taux est de 71 % chez les retraités. 89 % des Français le considèrent même inefficace. Au-delà de ces jugements, comment évolue le système de retraite ? Quels sont ses résultats et ses faiblesses ?

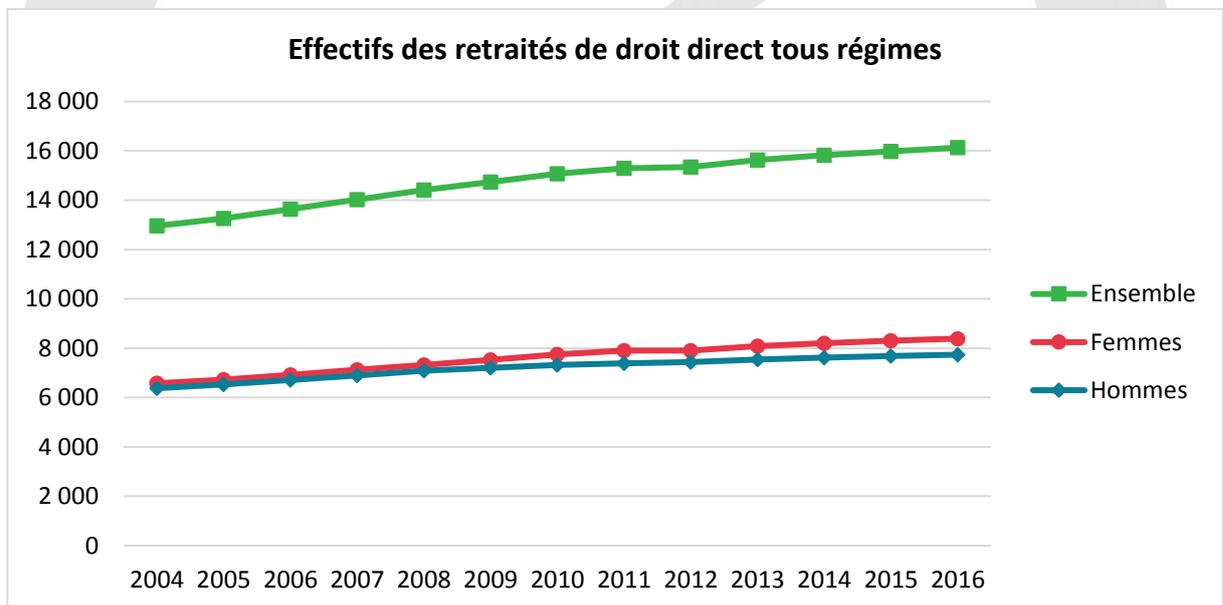
## QUI SONT LES 16 MILLIONS DE PENSIONNÉS EN FRANCE ?

Les régimes de retraite ont distribué, en 2016, selon le ministère des Solidarités et de la Santé (rapport 2018 sur les retraites) des pensions de droit direct, à 16,1 millions de personnes. 15 millions d'entre eux vivaient en France. En moyenne depuis 2011, le nombre de retraités s'accroît de 172 000 par an. Ce rythme reste moins soutenu que celui constaté entre 2005 et 2010 (364 000 retraités de plus par an).



DREES - 2018

Après avoir baissé en 2014 et en 2015 du fait du report de l'âge légal de départ à la retraite, le nombre de nouveaux retraités augmente légèrement en 2016.



DREES - 2018

83 % des retraités perçoivent une pension du régime général, la CNAV, soit 13,2 millions de personnes. 11,3 millions reçoivent une pension complémentaire de l'Arrco. Les régimes de base du secteur privé ou des indépendants non libéraux (CNAV, MSA salariés, MSA non-salariés, RSI artisans et RSI commerçants) versent 18,2 millions de pensions de droit direct, les régimes de la fonction publique 2,9 millions, les régimes de professions libérales (CNAVPL et CNBF) environ 0,3 million, et les régimes spéciaux (CNIEG, SNCF, RATP, CRPCEN, Cavimac, Enim et CANSSM) un peu moins de 0,7 million.

### **LA MONTÉE INEXORABLE DU NOMBRE DE RETRAITÉS**

Depuis 2006, les effectifs des pensionnés ont augmenté de 25 % pour la CNAV, et de 72 % pour la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL). En revanche, le nombre des retraités diminue pour ceux affiliés au régime agricole non-salariés, -22 %, car le nombre de décès de retraités excède celui des nouveaux liquidants.

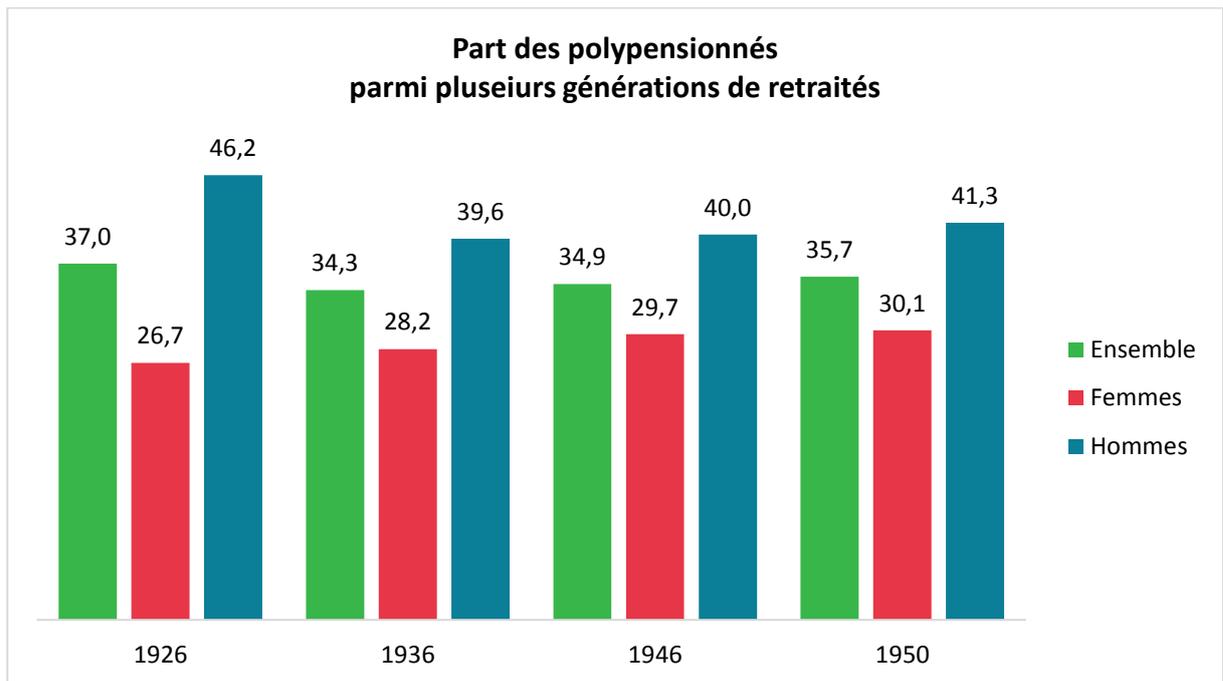
### **LE NOMBRE DE FEMMES RETRAITÉES EN PROGRESSION**

Les effectifs des femmes à la retraite s'accroissent également plus rapidement en raison de la progression de leur taux d'activité au fil des générations : leur part, qui était de 50,8 % en 2004, atteint 52 % en 2016. La part des hommes parmi les retraités de droit direct est particulièrement élevée pour la fonction publique d'État militaire, la SNCF, la RATP, les artisans et l'Agirc. Les femmes sont plus nombreuses dans la fonction publique civile (fonction publique civile de l'État, CNRACL et Ircantec), ainsi qu'à la CNAV et à la MSA non-salariés. Ces variations sont le reflet des parts respectives de femmes et d'hommes dans les divers secteurs d'activité en cours de carrière.

### **LA QUESTION DES POLYPENSIONNÉS**

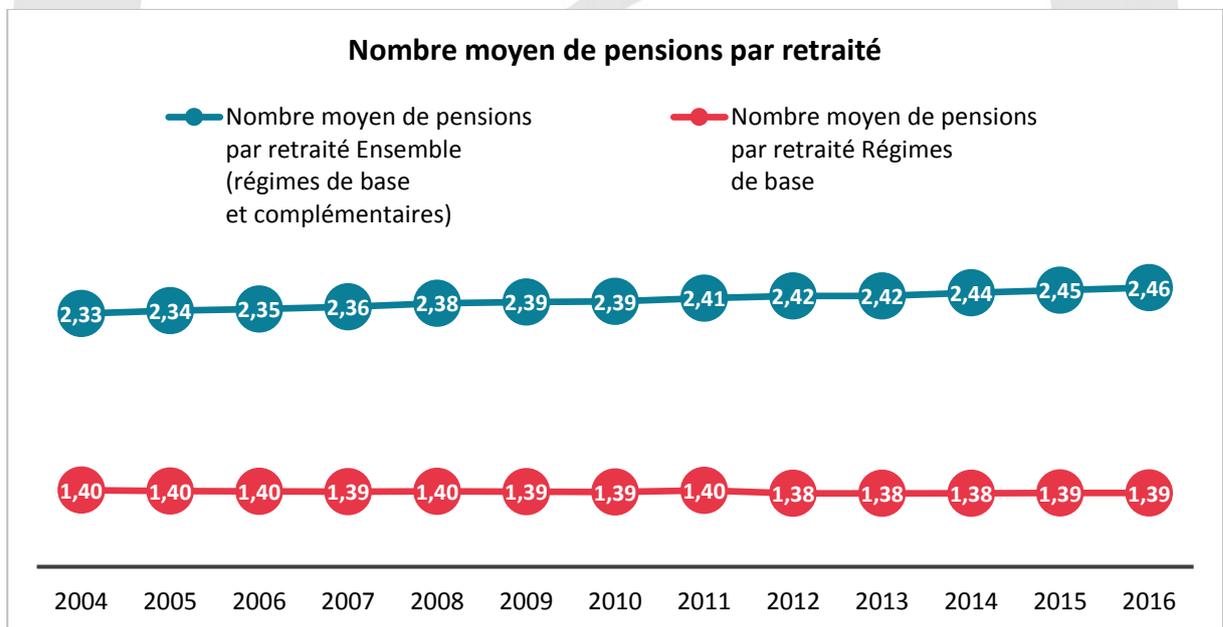
Un retraité sur trois est polypensionné en 2016. Les hommes sont plus nombreux en proportion à être polypensionnés (38 % le sont contre 28 % des femmes), en raison d'une carrière plus longue, en général, associée à une plus forte probabilité de changer de régime. En outre, ils ont davantage exercé des métiers d'indépendants, pour lesquels une majorité des affiliés ont aussi cotisé à d'autres régimes de base (le plus souvent au régime général) durant leur carrière. Un des objectifs de l'instauration du régime universel des retraites est de mettre un terme à l'inégalité de traitement des polypensionnés dont le nombre est censé s'accroître avec la mobilité croissante des actifs.

Parmi les retraités ayant effectué une carrière complète, les retraités unipensionnés reçoivent une retraite en moyenne supérieure de 8 % à celle des retraités polypensionnés en 2016.



DREES - 2018

Sur 12 ans, le nombre de pensions provenant de plusieurs organismes augmente surtout pour les complémentaires. Pour les régimes de base, une stabilité est constatée.

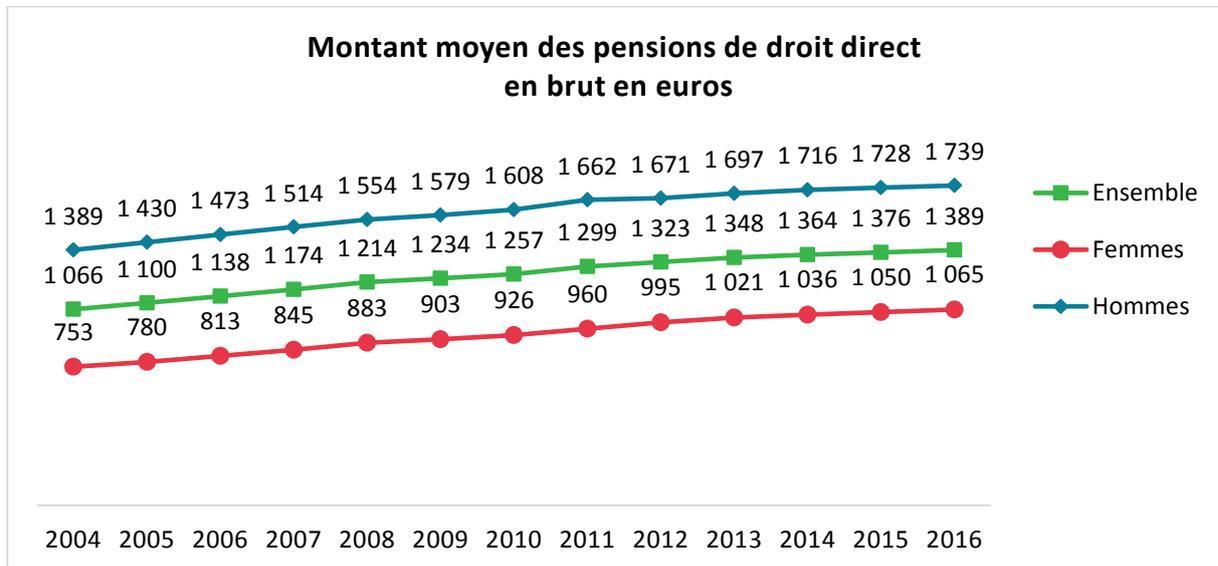


DREES - 2018

## 1 389 EUROS, LE MONTANT MOYEN DE LA PENSION

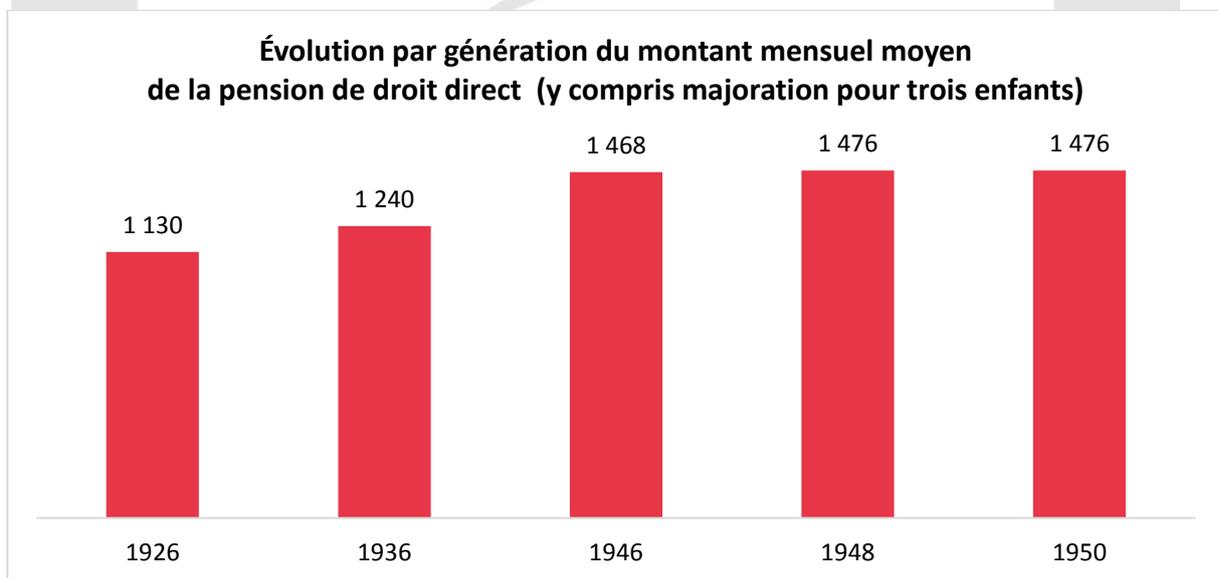
Le montant mensuel moyen de la pension de droit direct, y compris l'éventuelle majoration pour enfants, tous régimes confondus (de base et complémentaire) est estimé à 1 389 euros en décembre 2016. Il a progressé de 0,4 % en euros constants au cours de

l'année 2016. Le montant moyen de la pension de droit direct (majoration pour enfants comprise) nette des prélèvements sociaux s'est établi à 1 294 euros en 2016.



DREES - 2018

La hausse de la pension entre 2015 et 2016 s'explique ainsi uniquement par l'effet dit « de noria », les nouveaux retraités ayant des pensions plus élevées que celles des personnes qui décèdent.

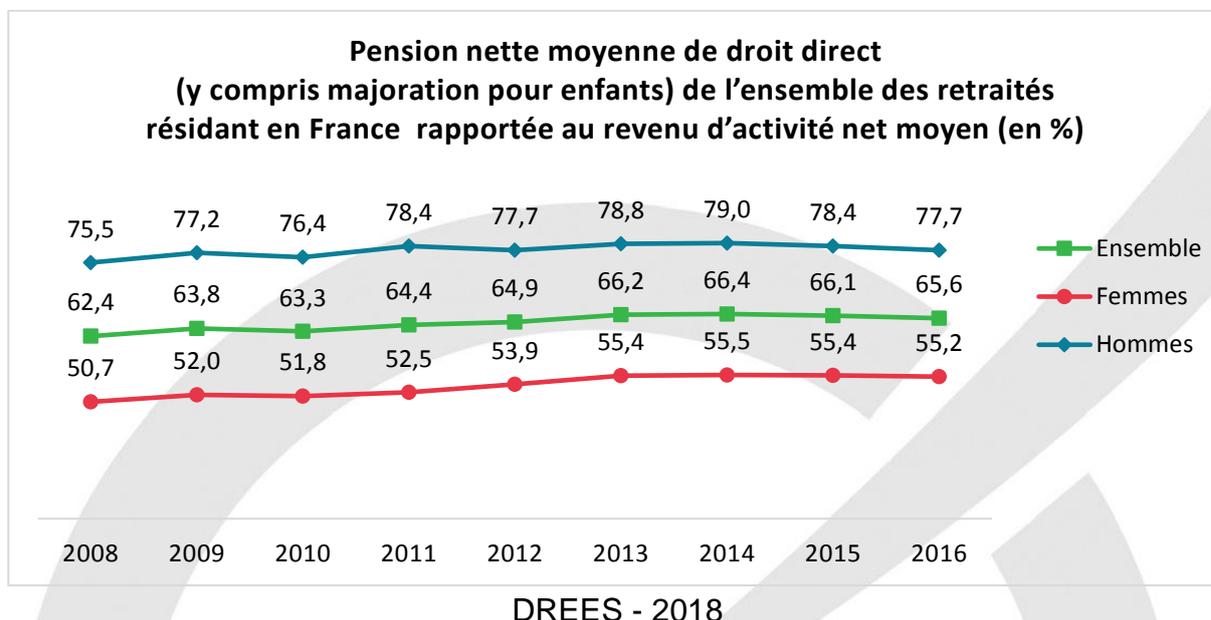


DREES - 2018

Entre 2011 et 2016, la pension brute de droit direct (majoration pour enfants comprise) augmente de 3,6 % en euros constants.

La retraite totale moyenne fin 2016 représente 66 % du revenu d'activité net moyen de l'ensemble des personnes en emploi en 2016. Ce ratio est stable depuis 2013, après avoir

augmenté durant plusieurs années. Il convient de souligner la pension moyenne de l'AGIRC et de la MSA non-salarié ainsi que pour le RSI baissent de manière relative par rapport aux revenus d'activité.

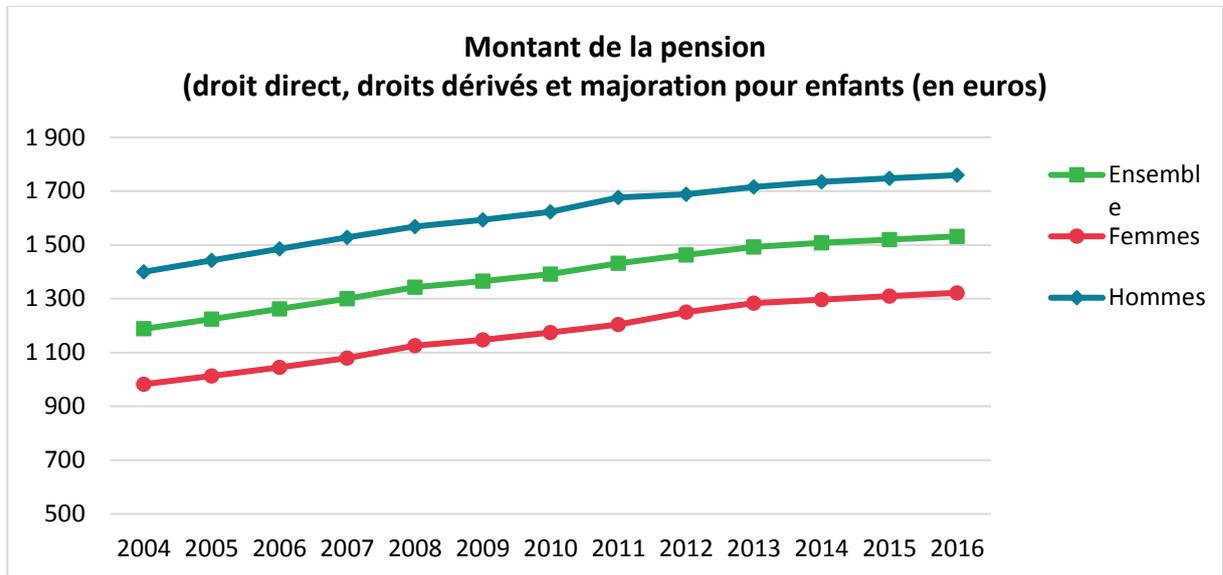


Aux droits directs peuvent s'ajouter des avantages de droits dérivés (ou réversion), des avantages accessoires (majorations de pensions pour trois enfants ou plus, pour enfants à charge, etc.) et des prestations de minimum vieillesse. Ainsi, pour un retraité de droit direct, la pension de droit direct représente en moyenne 86 % de la pension totale et la pension de droit dérivé 9 % fin 2012.

Le régime principal d'affiliation est également un facteur explicatif important des écarts de pensions. Les pensions sont les plus élevées pour les retraités ayant pour régime principal d'affiliation les régimes des professions libérales, de la fonction publique de l'État et des régimes spéciaux. Les pensions les plus faibles sont versées aux retraités ayant pour régime principal d'affiliation les régimes de la MSA et du RSI. Ces écarts reflètent notamment les différences de salaires et de revenus d'activité entre les personnes cotisant à ces différents régimes, la proportion des cadres et des personnes très qualifiées étant plus élevée parmi les professions libérales et les métiers de la fonction publique.

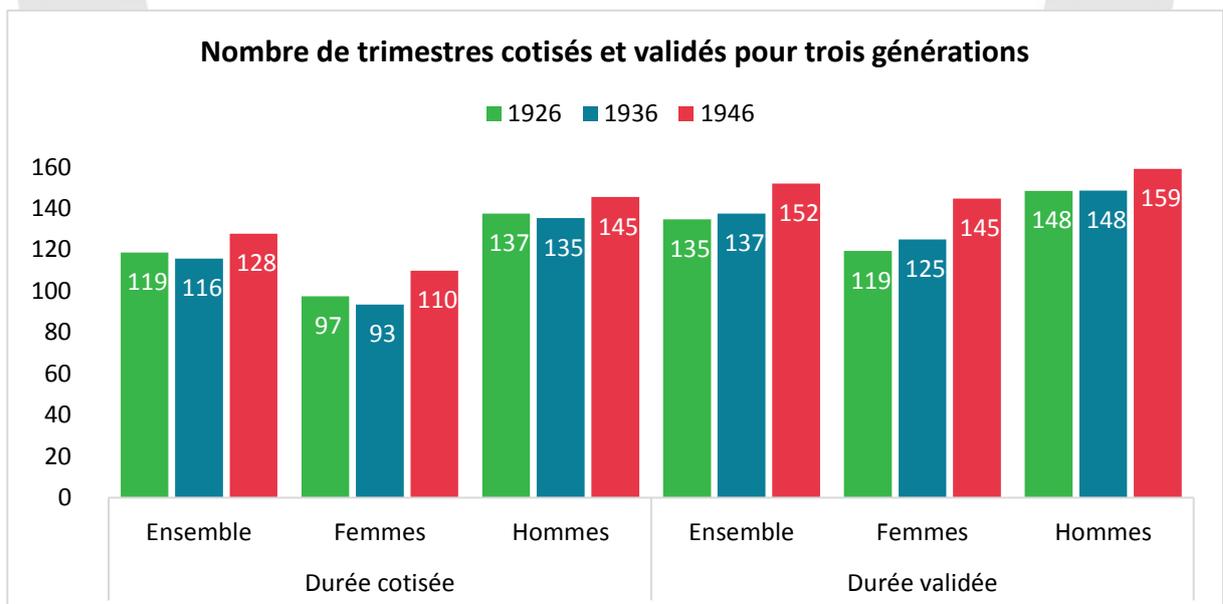
Les femmes ont une pension de droit direct (hors la majoration de pension pour enfants) inférieure de 39 % à celle des hommes. Cet écart diminue toutefois au fil du temps : il était de 46 % en 2004. Les taux d'activité des femmes, et donc la constitution de droits propres à la retraite, n'ont cessé de progresser depuis l'après-guerre. Les femmes sont également de plus en plus qualifiées, ce qui favorise un rapprochement progressif de leurs rémunérations avec celles des hommes. En outre, l'assurance-vieillesse des parents au foyer (AVPF) mise en place en 1972 leur permet, sous certaines conditions, d'acquérir des droits à pension au titre de l'éducation des enfants.

Les écarts entre les pensions des femmes et des hommes sont atténués par la prise en compte d'autres composantes de la pension, notamment les majorations pour enfants et les pensions de réversion. Avec les droits indirects, en 2016, la pension des femmes est en moyenne inférieure de 25 % à celle des hommes.



DREES – 2018

Avec l'amélioration du taux d'activité des femmes et par voie de conséquence l'augmentation du nombre de trimestres cotisés, les pensions des femmes progressent plus vite que celles des hommes.



DREES – 2018

## DES INÉGALITÉS PLUS FAIBLES CHEZ LES RETRAITÉS QUE CHEZ LES ACTIFS

Du fait des règles de plafonnement, les écarts de revenus entre les retraités sont plus faibles que chez les actifs. Il en est en revanche différemment, en ce qui concerne les revenus du capital en raison du processus de concentration de ce dernier.

Fin 2012, 33 % des retraités (42 % des femmes et 23 % des hommes) percevaient une pension totale inférieure ou égale à 1 000 euros brut par mois. À l'inverse, 6 % des retraités (3 % des femmes et 10 % des hommes) recevaient plus de 3 000 euros brut par mois. Parmi les retraités ayant eu une carrière complète, 15 % percevaient une pension inférieure à 1 000 euros brut mensuel et 10 % une pension supérieure à 3 000 euros brut mensuel.

Retrouvez toutes les informations concernant le Cercle sur notre site : [www.cerclEDELEPARGNE.fr](http://www.cerclEDELEPARGNE.fr)

Sur le site vous pouvez accéder à :

- L'actualité du Cercle
- Les bases de données économiques et juridiques
- Les simulateurs épargnent/retraite du Cercle

**Le Cercle de l'Épargne**, de la Retraite et de la Prévoyance est un centre d'études et d'information présidé par Jean-Pierre Thomas et animé par Philippe Crevel.

Le Cercle a pour objet la réalisation d'études et de propositions sur toutes les questions concernant l'épargne, la retraite et la prévoyance. Il entend contribuer au débat public sur ces sujets.

Pour mener à bien sa mission le Cercle est doté d'un Conseil Scientifique auquel participent des experts reconnus en matière économique, sociale, démographique, juridique, financière et d'étude de l'opinion. **Le conseil scientifique du Cercle** comprend **Robert Baconnier**, ancien Directeur général des impôts et ancien Président de l'Association Nationale des Sociétés par Actions, **Jacques Barthélémy**, avocat-conseil en droit social et ancien professeur associé à la faculté de droit de Montpellier, **Philippe Brossard**, chef économiste d'AG2R LA MONDIALE, **Jean-Marie Colombani**, ancien Directeur du Monde et fondateur de Slate.fr, **Jean-Paul Fitoussi**, professeur des universités à l'IEP de Paris, **Jean-Pierre Gaillard**, journaliste et chroniqueur boursier, **Christian Gollier**, Directeur de la Fondation Jean-Jacques Laffont - Toulouse Sciences Économiques, membre du Laboratoire d'Économie des Ressources Naturelles (LERNA) et Directeur de recherche à l'Institut d'Économie Industrielle (IDEI) à Toulouse, **François Héran**, Professeur au Collège de France, Ancien Directeur de l'INED, **Jérôme Jaffré**, Directeur du CECOP, **Florence Legros**, Directrice Générale de l'ICN Business School ; **Jean-Marie Spaeth**, Président honoraire de la CNAMTS et de l'EN3S et **Jean-Pierre Thomas**, ancien député et Président de Thomas Vendôme Investment.

Ce dossier est une publication du Cercle de l'Épargne.

Comité de rédaction : Philippe Crevel, Sarah Le Gouez

**Contact relations presse, gestion du Mensuel :**

Sarah Le Gouez

06 13 90 75 48

[slegouez@cerclEDELEPARGNE.fr](mailto:slegouez@cerclEDELEPARGNE.fr)



AG2R LA MONDIALE

